

## Valorisation de la coutume institutionnelle dans la couronne aux enchères d'Amon d'Aby

Hermann Guy Roméo ABE<sup>1\*</sup>, Zibé Nestor YOKORE<sup>2</sup>

1. Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC), Abidjan-Côte d'Ivoire, Tel : (+225) 07070271 29, [hermannabe225@gmail.com](mailto:hermannabe225@gmail.com)

2. Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC), Abidjan-Côte d'Ivoire, [yokorez@yahoo.fr](mailto:yokorez@yahoo.fr)

\*Auteur correspondant : [hermannabe225@gmail.com](mailto:hermannabe225@gmail.com)

Article soumis le 31/10/2023 et accepté le 15/12/2023

Réf. AUM10-0220

**Résumé :** *La Couronne aux Enchères* est une pièce théâtre produite pendant la colonisation. Les Africains, durant la période précoloniale, vivaient au rythme de la coutume qui était un gage de stabilité et de paix. Ce contact avec les occidentaux, engendrant une superposition de deux civilisations, peut entraîner des bouleversements dans la mentalité des Africains. Ainsi, Amon d'ABY tente-t-il d'attirer l'attention de son peuple sur la question du respect et de l'application des valeurs traditionnelles. La succession du défunt roi des Massafoué a été l'occasion, pour l'auteur, de montrer quelques pans de cette coutume qu'il entend valoriser. En effet, l'établissement d'un nouveau roi dépend du mode de sa désignation et de sa consécration publique qui se réalisera en tenant compte de l'environnement ésotérique de la société traditionnelle.

**Mots-clés :** colonisation, civilisation, valeurs traditionnelles, consécration, environnement ésotérique

**Abstract:** *La Couronne aux Enchères* is a play produced during colonization. Africans, during the precolonial period, lived to the rhythm of custom which was a guarantee of stability and peace. This contact with Westerners, generating a superposition of two civilizations, can lead to upheavals in the mentality of Africans. Thus, Amon d'ABY tries to draw the attention of his people to the issue of respect and the application of traditional values. The succession of the late king of Massafoué was an opportunity for the author to show some aspects of this custom that he intends to promote. Indeed, the establishment of a new king depends on the mode of his appointment and his public consecration which will be carried out taking into account the esoteric environment of traditional society.

**Keywords:** colonization, civilization, traditional values, consecration, esoteric environment

## Introduction

Une société est un groupement d'hommes, une association organisée d'individus qui produit le nécessaire pour sa survie dans un environnement à la fois physique et invisible. Ces personnes ont pour repère ce milieu physique et humain dont l'influence se fait sentir et qu'ils exploitent pour se reproduire. Ainsi, les croyances, les mythes justifient-ils les raisons de leur existence en communauté et la légitimation des institutions, car les dieux dictent les règles que la population suit. Ces lois s'érigent en coutume. La coutume au sens de Garrisson se définit comme :

*L'ensemble des habitudes et usages nés de comportements antérieurs répétés qui guident et façonnent les comportements ultérieurs. La tradition, le conformisme deviennent des modèles d'action, normes de conduite. Au contraire de la loi, la coutume exprime un Droit spontanément et naturellement issu de la base, un Droit pragmatique, populaire, fait de pratiques tenues pour règles. La coutume n'est que la résultante des mœurs d'une société (...). Autrement dit, la coutume, c'est la tradition, le simple conformisme (qui) devient modèle d'action, règle de conduite... Un Droit tout pragmatique en somme, un Droit populaire aussi, puisque, faite de pratiques tenues pour règles, la coutume n'est que la résultante des mœurs d'un groupe social donné. (1977, p. 40).*

Mais cet environnement en Afrique, avec la prééminence des dieux, va connaître un bouleversement engendré par la colonisation. Les Africains, notamment les Ivoiriens, découvrent une nouvelle civilisation introduite par les colons. Les dramaturges de cette époque, notamment Amon d'ABY, tentent de jeter un regard critique sur la cohabitation de deux civilisations dans cette société coloniale. Ainsi, l'auteur, à travers le choix d'un nouveau roi dans l'œuvre *Une couronne aux enchères*, veut contribuer à la valorisation de la coutume institutionnelle. Cette production dramaturgique révèle l'application de la tradition à travers la succession d'un défunt roi. Comment l'application de la tradition a-t-elle été effective à travers la succession d'un roi dans *une couronne aux enchères* ? Pour répondre à cette question, le choix du corpus s'est porté sur l'Acte 1 de cette pièce de théâtre et la

sociocritique a été convoquée comme instrument d'analyse. Pour Claude Duchet :

La « sociocritique », mot créé par en 1971, propose une lecture socio-historique du texte. Elle s'est peu à peu constituée au cours des années pré et post 1968 pour tenter de construire « une poétique de la socialité, inséparable d'une lecture de l'idéologique dans sa spécificité textuelle (1976, p. 4).

Cette étude permettra de déterminer le mode de désignation du nouveau roi qui recevra ses attributs à travers sa consécration dans une société traditionnelle ésotérique.

### **1. Le mode de désignation d'un roi en Afrique**

La société traditionnelle africaine, à travers *La Couronne aux Enchères*, valorise le pouvoir royal par le bien des symboles de la royauté et la légitimité du futur roi. En ce qui concerne les symboles du royaume, Amon d'ABY matérialise ce pouvoir par la chaise royale et le peuple. En effet, l'Afrique a été l'objet d'une convoitise généralisée par les Européens en pleine révolution industrielle. Il était question de posséder plusieurs territoires afin d'en extraire des minerais, en un mot exploiter les richesses de ce continent. Ainsi, le processus de colonisation s'est manifesté en quatre phases : « la période de concurrence débridée entre les années 1870 et 1885 ; la conquête régulée post-congrès de Berlin entre 1885 et 1900 environ ; la « pacification » entre 1900 et 1920 ; et enfin, la période d'institutionnalisation de l'État colonial entre les années 1920 et 1960 » (Gazibo, 2010, pp.63-68). Le contexte social de cette pièce peut être situé dans la quatrième phase, marquée par l'établissement des états coloniaux, non seulement, à cause de la première représentation de cette œuvre en 1955, mais aussi en tenant compte du mode d'administration. Le pouvoir en place, qui veut préserver ses acquis, décide donc d'établir une collaboration avec les autorités locales notamment les chefs et les rois. Ces derniers sont censés représenter le pouvoir central, celui des colons. L'on assiste à une déconcentration de l'administration coloniale. Ainsi, après le décès du précédent roi, le

commandant « insiste pour connaître le nom du successeur de N'da Kouamé » (Tableau 1, p. 35).

Sous cette intimation, les sages se mettent en conclave pour trouver un nouveau roi. La reconnaissance du peuple africain sous cette domination occidentale s'appréhende par l'existence d'un roi dont la chaise est son trône. Cette chaise est la mémoire du peuple Massafoué, car depuis le fondateur de cette communauté Bouadi Aka, ce siège a accueilli tous les élus du trône. Le peuple qui constitue la communauté des Massafoué, est également un élément caractéristique de la royauté. En effet, l'auteur montre l'importance du peuple à travers cette métonymie : « la chaise des Massafoué » (Tableau 1, p.35) pour montrer la filiation entre le peuple et la chaise. Car cette chaise est l'identité des Massafoué. Elle revêt une importance capitale pour la manifestation d'un royaume. Le choix d'un roi se fait par le peuple, représenté par les sages et ces derniers qui sont le garant du respect de la tradition. Lorsque les sages du royaume prennent une décision, ils le soumettent au peuple. Selon son approbation, les démarches sont organisées pour mettre en exécution les décisions prises. Donc l'avis du peuple est primordial pour leur représentant. Le roi devient alors le guide et le « père » du peuple.

Les traditions en vigueur dans une société africaine valident le choix du roi. Ce dernier tire sa légitimité par la lignée et de la consécration populaire. En effet, l'organisation sociale en Afrique s'appréhende à travers ses institutions. Par exemple, chez les Abouré un peuple lagunaire ivoirien : « les clans, la chefferie et les classes d'âge » (Dugast, 1995, p.407) structurent la communauté. Dans cette œuvre, il est question de la chefferie ou de la royauté dont le mode de désignation du nouveau chef ou roi répond à un certain nombre de lois coutumières. L'élu doit être de la lignée du roi fondateur. Ainsi, en Afrique la question de la royauté privilégie les liens de sang, donc de la descendance. Les sociétés africaines optent soit pour le régime matrilineaire soit pour le régime patrilinéaire. En ce qui concerne cette production dramaturgique,

le prétendant au trône des Massafoué est de sang royal de par sa mère : « en effet, par son arrière grand'mère Koffi N'Dabla, par sa grand'mère N'Guessan Alloua et enfin par sa mère Bendé Ahou, Mian Aoussi descend directement de Bouadi Aka, fondateur du royaume massa. » (Tableau 1, p. 35). Cette démonstration de la lignée de Mian Aoussi désigné par consensus et légitimé par son sang royal dénote la présence d'une société matrilineaire. Pour Sindzingre :

*la parenté matrilineaire ne se réduit pas aux purs faits généalogiques, aux seules règles instituant que la filiation et la constitution des groupes transite par les femmes, elle inclut ceux-ci mais aussi des conceptions sur la valeur des femmes dans les domaines de l' "éducation, des soins nourriciers, de la " consommation de nourriture", et dans celui, essentiel, de la "substance ancestrale (matrilineaire) : celles-ci doivent être comprises dans leur double relation avec les sphères des hommes et des femmes, qui peuvent être, selon les contextes, de prééminence, de subordination ou d'exclusion (1984, p.39).*

Nous sommes dans une société dans laquelle la femme joue un rôle important. Elle sert de courroie de transmission des valeurs socio-éducatives et est le gage de la coutume. Paulme révèle le caractère matrilineaire :

*Les Atié sont formels quant à la règle de la filiation matrilineaire : un enfant appartient au lignage lamè à plus forte raison au clan, wə, de sa mère, il hérite une part des biens de ce lignage plus exactement : à la mort un aîné, il prendra dans le lamè la place de cet aîné se verra confier la gestion des terres que détenait le mort et qui ne sont pas partagées (1966, pp. 90-91).*

L'autre aspect non moins important pour la légitimité d'un roi s'observe à travers son intronisation publique. En effet, ce rite est une cérémonie, destinée à transformer le prétendant en roi, à réaliser son union à son territoire, et à lui conférer les pouvoirs qui feront de lui la tête du royaume Massa. C'est une manifestation publique qui est une sorte de présentation officielle en vue d'une reconnaissance de la part du peuple. Pour Nicolas : « c'est le rituel du couronnement, plus encore que cette nature ou le fait d'être désigné, qui leur confère la réalité du pouvoir » (1968, p.49).

Cette intronisation, qui est le passage d'une chaise royale à un trône, symbole de l'incarnation du pouvoir traditionnel des Massafoué, est une consécration publique du roi.

## **2. Consécration publique du roi des Massafoué**

Quelques jours précédant la désignation du prétendant à la royauté, il est organisé une cérémonie d'intronisation marquant sa consécration en tant que roi. Cette manifestation populaire, célébrée en conformité avec la coutume, se décline en deux points essentiels : le rite de l'intronisation et du rappel des fonctions du roi.

Le rite de l'intronisation comprend les rites de purification et la prestation de serment. Le rite de la purification comprend la cérémonie de libation et l'aspersion du roi par l'eau lustrale. En effet, pour réaliser la libation, le sacrificateur a eu recours à une bouteille de liqueur et à un mouton. Quelques gouttes de cette boisson forte et du sang du mouton immolé ont été versées sur le trône et l'invocation des ancêtres a suivi afin que ces derniers viennent porter une assistance à cette intronisation. Tel est la première phase du rite de la libation marquée par les aspersion du trône. La libation est une sorte de prière à caractère propitiatoire. Pour Danmanville, la libation est : « un rite effectué par une personne qui verse un liquide quelconque dans le but de faire jouer des forces d'ordre religieux » (1955, p. 58). Avant la christianisation de la société africaine due à la colonisation, la période précoloniale est marquée par la présence des divinités. Ainsi, le sacrifice du mouton est offert à une divinité avec laquelle le prêtre tente de communiquer. Pour le succès de cette intronisation, les forces invisibles sont invoquées. La seconde phase du rite de la purification est l'aspersion d'eau lustrale du futur roi. Ainsi, « chez les Romains, un « lustre » était une cérémonie de purification appelée « lustre » accomplie tous les cinq ans. L'eau lustrale était donc une eau qui permettait de purifier les lieux, les objets, les personnes frappées d'une impureté » (Le Ru, 2007, p. 23).

Cette aspersion ressemble à un baptême au cours duquel il est purifié de tout péché et de pensée mauvaise : « que tout mauvais fétiche, dont tu serais encore porteur à ton insu, s'éteigne et que ton cœur soit blanc comme le kaolin. Reçois l'eau qui te purifie » (tableau 2 : 37). Car « dans l'aspersion, seules quelques gouttes d'eau suffisent pour qu'un homme ou une femme soit purifié, symboliquement et moralement lavé de toute impureté » (Euzen, 2015, p.302). Cette purification est un préalable pour le futur souverain afin de recevoir l'onction des ancêtres et des dieux qui lui donnent leurs puissances surnaturelles. C'est sous cette onction divine que le roi va diriger son royaume. L'autre aspect de la purification est le dépouillement de ces habits de simple citoyen afin de tirer un trait sur sa vie passée, de citoyen ordinaire pour revêtir son costume de roi, son nouveau statut que lui confèrent les ancêtres et les dieux.

La fin du rite de l'intronisation est marquée par la prestation de serment. Elle s'appréhende à travers deux phases : la première se distingue par l'allégeance faite au nouveau roi. Car le geste symbolique d'une tentative d'asseoir Mian Aoussi sur le fauteuil royal marquant officiellement sa désignation en tant que souverain des Massafoué, le peuple représenté par les hauts dignitaires lui font une allégeance. Ainsi, « l'allégeance est comprise comme une obligation de fidélité consacrée par un serment » (Beaufort et Melissent, 2019). Cette allégeance est une sorte de soumission des dignitaires au roi. Ils doivent servir ses intérêts et celui-ci doit pouvoir compter sur leur loyauté. Cette allégeance est aussi une reconnaissance publique de la population. Les dignitaires jurent, au nom du peuple qu'ils représentent, fidélité au nouveau symbole du royaume qui est le roi. Ils jurent obéissance aux principes de fonctionnement du royaume, aux traditions et aux fondements religieux de la société dont le roi est le garant. Cette obéissance et fidélité des dignitaires, voire du peuple, est le socle de l'unité et la paix dans le royaume.

La seconde phase de la prestation de serment est la promesse d'engagement du roi en vers son peuple et du peuple envers son roi. Ce dernier prévoit servir son peuple avec sagesse, intégrité et équité en conformité avec la coutume. Mian Aoussi, avec à la main le sabre symbolisant le pouvoir, jure de mettre son autorité au service du peuple, de le protéger et de le défendre par les moyens que lui confère son statut. Après le roi, les trois dignitaires représentant le peuple jurent publiquement en prononçant le serment approprié en tenant le sabre à la main et en prenant à témoin les ancêtres et les divinités : « Mian Aoussi est notre roi. Nous déclarons en face du ciel et de la terre lui obéir, de l'assister et le suivre partout, le jour et la nuit chaque fois qu'il le voudra » (Tableau 2, p.38). La cérémonie d'intronisation de Mian Aoussi permet de passer en revue les fonctions du roi.

Le roi Mian Aoussi est « le père du peuple » (Tableau 2, p.37). Il est le premier personnage du royaume. Il est également le berger de son peuple. Il veille sur leur bien-être selon les lois de la coutume. Il est investi des pouvoirs civils et religieux. La cour royale est le garant du respect des cultes, du patrimoine des ancêtres. Nous sommes en présence d'une sorte de monarchie parlementaire. Le peuple est représenté par les trois dignitaires. Dans cette cour, il y a également la cavalerie dont les trois guerriers sont issus. Elle se charge de la défense et du roi et du peuple. De ce conseil de gouvernement dépendent le règne du roi et l'unité, la paix dans le royaume qui est société en proie au mysticisme.

### **3. L'ésotérisme dans les sociétés traditionnelles africaines**

La société africaine, à travers *La couronne aux enchères*, présente une cosmogonie dans laquelle cohabitent les divinités, l'esprit des ancêtres et les hommes. Cet environnement métaphysique justifie l'existence du sacrificateur, le vieux M'Gbala Kassi, et la symbolique du chiffre trois (3) amplifie ce mysticisme. Le personnage du sacrificateur, dénommé le vieux M'Gbala Kassi, sert de courroie de transmission entre les deux mondes : le monde métaphysique et celui des humains. En effet, il a pour fonction de

préserver l'harmonie entre les forces en présence dans l'univers. Dans cette optique, le sacrificateur invoque les esprits du roi fondateur et ceux des précédents souverains, à travers la cérémonie de libation afin que ces derniers puissent soutenir Mian Aoussi dans sa noble tâche. Car : « lorsqu'un règne prend fin, le roi que nous qualifions de « défunt » monte au ciel et s'unit au soleil, lui insufflant un nouveau dynamisme. Le soleil est ainsi composé de toutes les âmes des rois qui ont exercé leur office sacré sur la terre » (Jacq, 1997, p. 26). En plus :

*Le roi a une fonction précise, un rôle déterminé : il doit être celui qui a le plus de force vitale dans tout le royaume. C'est dans ces conditions seulement qu'il peut servir d'intermédiaire, puisqu'il est sacro-saint, avec l'univers supérieur sans qu'il y ait rupture, bouleversement catastrophique au sein des forces ontologiques. (Anta Diop, 1960, p.49).*

Ainsi le roi incarne-t-il les forces spirituelles de ces ancêtres, car il est de la lignée royale. Le siège sur lequel sont versées les gouttes de sang et les liqueurs devient un autel ; ce qui justifie que le roi soit assis sur une autre chaise comme le précise les didascalies : « le roi est placé sur une chaise secondaire, où il reste assis » (Tableau 2, p.37). La sacralisation de l'univers rend la royauté également sacrée. En effet, le roi tient aussi son pouvoir de Dieu car le sabre est « la lame d'or, symbole de l'unité de ton royaume. Descendue du ciel, elle incarne la puissance et la sagesse » (Tableau 2, *idem*). Deux attributs qualifient l'autorité divine : la puissance et la sagesse. Le « ciel » écrit en minuscule pourrait signifier que l'auteur ne fait pas allusion au Dieu tout-puissant. Le ciel est la demeure de Dieu. Par ricochet, le choix du roi est une désignation divine et lorsque ce dernier reçoit le sabre, il est habité automatiquement par l'esprit de Dieu dont les caractéristiques sont : la puissance et la sagesse. Le but de l'auteur est de montrer que la société traditionnelle africaine croit en un Dieu unique. Aussi la religion reste-t-elle liée à la culture des Africains. Dieu est une réalité qui pénètre tous les domaines d'activités de ceux-ci. Cette vision de la société précoloniale crée

l'harmonie entre les peuples. Dieu est celui qui régule la vie dans l'univers. Ainsi chacun connaît-il sa place en respectant les lois de la nature. Il est ce Dieu omnipotent qui comble le peuple d'abondance au regard de sa sagesse, mais qui frappe de malédictions en fonction des violations des lois naturelles observées. En somme :

*Dieu ne ressemblait pas aux êtres humains et était totalement supérieur à sa création ; en même temps, il se mêlait des affaires des hommes, soutenait la création, défendait l'ordre moral, et les êtres humains reposaient sur lui en tant que pouvoir supérieur à eux. Dieu était donc à la fois transcendant et immanent. (Adu Boahen, 1987, p. 550).*

En dessous du Dieu tout puissant, il existe une hiérarchie dans le monde surnaturel. En effet, le monde invisible en Afrique est peuplé par les esprits des ancêtres, des dieux et des fétiches. D'abord, les ancêtres cohabitent avec les vivants sur les terres africaines. L'homme est constitué d'une partie physique, le corps, et d'une partie immatérielle, l'âme. Le matériel et l'immatériel constituent le double aspect de l'homme. Donc, à la mort de ce dernier, la partie matérielle se désagrège et le côté immatériel survit. La mort n'est qu'un passage à une autre vie, donc une continuité de son existence dans un monde invisible. Ainsi les Africains croient-ils à l'existence d'une double communauté : celle des vivants et des morts. Comme on le dit si bien en Afrique : « Les morts ne sont pas morts » (Diop, 1960). Ensuite, viennent les dieux dont l'existence semble justifier le bien ou le mal dans la société traditionnelle africaine. Ils sont tous aussi craints que les ancêtres. Ils ont le pouvoir de récompenser ou de châtier les humains. Les divinités sont représentées soit par les éléments de la nature comme l'eau ou par des objets tangibles en l'occurrence des statuettes. Des cultes leurs sont adressés. Le rôle du sacrificateur est d'offrir des cultes à ces divinités sur des autels. La pacification de cet environnement en proie au mysticisme a justifié le besoin d'instituer des rites. Pour le sociologue Émile Durkheim : « Les rites sont des règles de conduite qui prescrivent comment les hommes doivent se comporter avec les choses sacrées » (1912, p. 45). Ils

répondent à plusieurs fonctions, notamment la fonction séparatrice. Les rites servent de passage définitif dans le parcours terrestre d'une personne. Il est question du rite funéraire dont le but est « d'accompagner les morts » (Viévard, 2013, p. 12). Cette cérémonie est fonction de la croyance sur les morts et de leur destinée post-mortem. Aussi, le rite a-t-il pour but de construire un statut. Il sert à valoriser une position sociale. Il consolide l'identité d'un individu ou d'une communauté. Le rite d'intronisation du roi ou d'un chef en est un exemple manifeste. Selon Séraphin « Il donne une visibilité à un statut, définit et institue des rôles » (2012, p.4). Pour la perpétuité de la tradition, les rites sont vecteurs de transmission. Ils permettent de reproduire les réalités socioculturelles et historiques.

Enfin, en plus des dieux, il existe une catégorie d'esprits ou de puissances mystiques qui ont des impacts sur les hommes. Il s'agit des agents de la sorcellerie ou les détenteurs de magie. Certaines possibilités de protection s'offrent aux Africains. Elles s'appréhendent à travers les talismans et les amulettes. De toutes ces forces spirituelles qui constituent le mysticisme de la société traditionnelle, la symbolique du chiffre trois (3) renforce cette société religieuse.

Lors de sa prestation de serment, le roi qui reçoit du sabre du sacrificateur, jure trois (3) fois en direction du peuple. Les trois dignitaires qui prêtent également leur serment envers le roi et le peuple proclament « nous le jurons, nous le jurons, nous le jurons » (Tableau 2, p.38). Cette présence du chiffre trois n'est pas fortuite. Il est un symbole du domaine de l'ésotérisme. Plusieurs explications se rapportent au chiffre trois mais dans le cadre de notre étude, le sacrificateur a donné un indice. Il déclare « en face du ciel et la terre » (Tableau 2, p.37) servir le roi. Le roi, donc *l'homme*, associé aux éléments *terre* et *ciel* forment cette trilogie se référant à la tradition de l'Extrême-Orient. Pour Guénon, ces termes « Ciel, Terre, Homme » (*Tien-ti-jen*) (2016, p.6), désignés par la triade représente en Chine une société secrète du même nom. En somme,

nous sommes en présence d'une société secrète dont les membres sont composés du roi, du sacrificateur et des trois hauts dignitaires. Les membres de cette société, selon Guénon, pensent que « le Ciel et la Terre sont toujours respectivement un principe actif et un principe passif, ou, suivant un des symbolismes les plus généralement employés à cet égard, un principe masculin et un principe féminin, ce qui est bien le type même du complémentarisme par excellence » (2016, p.33). En réalité, le rite d'intronisation semble être un rite initiatique. Pour Ndiaye, il y a une catégorie de rite d'initiation :

*Les initiations tribales ont la caractéristique d'être obligatoires et sont organisées de façon cyclique afin de permettre aux jeunes générations de la communauté – filles ou garçons – d'accéder au statut d'adulte, selon les normes socialement établies. Quant aux initiations religieuses, elles permettent à leurs adhérents de faire l'expérience du divin afin de pouvoir servir d'intermédiaires entre les êtres vivants et les forces occultes de la nature. C'est au sortir de ces initiations que le postulant devient prêtre, devin, possédé ou chaman. Concernant les initiations facultatives, elles ne sont pas impératives et ne dépendent que du désir personnel de l'individu d'y participer pour se familiariser avec les réalités de l'ésotérique, domaine privilégié des sociétés secrètes (2012, p. 44).*

Le rite d'intronisation du roi paraît être un rite d'initiation religieux avec le rite d'aspersion de l'eau lustrale. Ainsi :

*L'initiation consiste essentiellement dans la transmission d'une certaine influence spirituelle, et que cette transmission ne peut être opérée que par le moyen d'un rite, qui est précisément celui par lequel s'effectue le rattachement à une organisation ayant avant tout pour fonction de conserver et de communiquer l'influence dont il s'agit. (Guénon, 1975, p. 30).*

La question du rattachement est manifeste dans cette pièce. La didascalie raconte cette action : « en silence, les hauts dignitaires viennent à tour de rôle, attacher au pied gauche du roi, une feuille de palme verte, après l'avoir nouée sur la tête de celui-ci. Ce geste symbolise la liaison du roi à la chaise et aux ancêtres » (Tableau 2, p.37). Le rite d'intronisation du roi Aoussi Mian se termine comme l'indique la didascalie par « des détonations et des

acclamations » (Tableau 2, p. 38). Or dans l'Égypte ancienne : « C'est par l'acclamation qu'on consacrait définitivement la personne du nouveau Roi » (Jacq, 1997, p.31). Alors, la symbolique du chiffre trois (3) peut représenter la triade Osiris-Isis-Horus.

Au regard de la mythologie égyptienne, selon Grimal (1988, p.49), la ville d'Héliopolis est une ancienne cité qui recevaient les pharaons en vue de faire reconnaître leur pouvoir. Cette cité semblait être le berceau de la création. Au commencement était le Noun, l'élément liquide, appelé le chaos, dépourvu d'un sens péjoratif. De ce chaos serait issu le soleil dont l'origine est méconnue puisqu'il s'est auto-généré. Ce dieu, étant son propre créateur, est appelé alternativement Rê, le soleil proprement dit, Atoum, l'Être achevé par essence. Ce dieu donnait naissance au couple "le dieu Chou, le Sec et la déesse Tefnout, l'Humide ". De l'union du couple " le Sec et l'Humide " va naître un autre couple de dieu " le Ciel, Nout et la Terre, Geb ". Le Ciel et la Terre, à leur tour, engendreront Osiris, Isis, Seth et Nephtys. Osiris, roi d'Égypte est jalousement assassiné par son frère Seth. Isis, la veuve, aidée par sa sœur Nephtys, rassemble le reste de son époux. Anubis, le dieu chacal, né d'une union entre Osiris et Nephtys, aide à embaumer le corps du défunt roi. Plus tard, Isis donne vie à Horus, l'homonyme du dieu soleil. Ainsi pour Lafaye :

*Osiris est un dieu en trois personnes ; il est lui-même la première, Isis est la seconde. Sous ces deux formes, il a la faculté de se reproduire éternellement, et il échappe à l'action de Seth, principe de la destruction. Set a mis les membres d'Osiris en pièces et les a dispersés ; Isis, femme et sœur de la victime, les réunit et les rappelle à la vie ; elle en forme la troisième personne qui prend le nom d'Horus. (1884, p. 13).*

Cette sagesse égyptienne est pareille en certains points à celle des Massafoué. La didascalie précise qu'avant son intronisation : « le futur roi est dépouillé de ses habits. Il ne porte qu'un cache-sexe. Le sacrificateur l'asperge d'une eau lustrale » (Tableau 2, p.36). Cette forme de purification qui se pratiquait dans l'Égypte

antique marquait le début de l'initiation car : « Ôtant ses vêtements, l'initié se purifie comme se purifient les dieux et accède au Saint des saints où il communique directement avec la divinité » (Jacq, 1997, p. 69). Le roi est un initié. Il l'est pour sa fonction, mais son initiation est faite à la lumière de la sagesse égyptienne ancienne car : « Le Temple égyptien est précisément un lieu fermé aux profanes. Il ne s'ouvre qu'à des initiés chargés de préserver et d'entretenir l'énergie divine » (Jacq, 1997, p. 127).

## Conclusion

La volonté d'Amon d'ABY de valoriser la coutume institutionnelle dans l'œuvre *Couronne aux Enchères* s'appréhende par la question du respect et de l'application de la tradition à travers la succession au trône. Une analyse sociocritique de la production dramatique a permis de dégager trois axes qui expliquent cette coutume institutionnelle. L'auteur a passé en revue le mode de désignation d'un roi dans la société traditionnelle des Massfoué en présentant le symbole de la royauté qui est la chaise. D'ailleurs la légitimité du roi émane de sa lignée matrilinéaire. Toutefois, sa reconnaissance n'est effective qu'après par sa consécration publique durant laquelle le rite de l'intronisation et la prestation de serment constituent les principaux moments. Aussi ce pouvoir royal est-il sacré par le biais d'un environnement ésotérique. Le rite d'intronisation est en réalité un rite initiatique d'appartenance à une société secrète dont les membres de la cour royale sont les adeptes. Ce rituel est l'occasion, à travers l'invocation des esprits des ancêtres et des dieux, de conférer au roi un certain pouvoir qui suscitera la crainte et le respect de son autorité. Rappelons que cette pièce de théâtre, écrite durant la colonisation, laisse présager un bouleversement du contexte social, en se référant au Commandant qui incarne le rôle de l'autorité suprême dans la société traditionnelle.

## Bibliographie

## Corpus

AMON D'ABY (F-J) (1965), « La couronne aux enchères », Acte I, *Le théâtre populaire*, Abidjan, Imprimerie Nationale Abidjan, pp.35-46

## Autres Ouvrages

ADU BOAHEN Albert (1987). *HISTOIRE GENERALE DE L'AFRIQUE : VII l'Afrique sous domination coloniale, 1880-1935*, Paris, Editions UNESCO

BEAUFORT Romane et MELISSENT Lucas (2019). *When demographers play the Game of Thrones*, Repéré à URL: [https://www.demographie-got.com/qui\\_sommes\\_nous\\_en.html](https://www.demographie-got.com/qui_sommes_nous_en.html)

CHEIKH ANTA Diop (1960), *L'AFRIQUE NOIRE PRE-COLONIALE*, Paris, Présence Africaine

DANMANVILLE Jenny (1955), « La libation en Mésopotamie » *Revue d'Assyriologie et d'archéologie orientale*, vol 49, n°2, pp. 57-68, Published by: Presses Universitaires de France Stable, Repéré à URL: <https://www.jstor.org/stable/23295245>

DIOP Birago (1960), « Le souffle des Ancêtres », *Leurres et Lueurs*, Paris, Présence Africaine, Repéré à URL : <file:///C:/Users/PCMARKET/Downloads/birago-diop-le-souffle-des-ancetres-du-recueil.pdf> , consulté le 13 mars 2023

DUCHET Claude (1976), « Introduction : socio-criticism », *Sub-Stance*, vol 5, n° 15, pp.1-15,

DUGAST Stéphan (1995), « Classes d'âge, chefferie et organisation dualiste : les Abouré de la Basse Côte-d'Ivoire », *Cahiers d'Études africaines*, vol 35, n° 138-139, pp.403-454

DURKHEIM Émile (1912), *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Paris, Les Presses universitaires de France, 1968, cinquième édition, Repéré à URL: [http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim\\_emile/formes\\_vie\\_religieuse/](http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/formes_vie_religieuse/)

*H. G-R. ABE, Z. N. YOKORE, Valorisation de la coutume institutionnelle dans la couronne aux enchères d'Amon d'Aby*

EUZEN Agathe (2015), « Eau, symboles et rites sacrés », *L'eau à Découvert*, Paris, CNRS Editions

GAZIBO Mamadou (2010), *Introduction à la politique africaine*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal

GARRISON Francis (1977), *Histoire du Droit et des Institutions*, Paris, Montchrétien

GRIMAL Nicolas (1988), *Histoire de l'Égypte ancienne*, Paris, Editions Livre de poche

GUENON René (2016), *La Grande Triade*, Paris, Editions Gallimard

GUENON René (1975), *Initiation et réalisation spirituelle*, Paris, Editions Traditionnelles

GUY Nicolas (1968), « Processus oblatifs à l'occasion de l'intronisation de chefs traditionnels en pays Hausa (République du Niger) », *Tiers-Monde*, tome 9, n°33, L'économie ostentatoire. Etudes sur l'économie du prestige et du don (sous la direction de Jean Poirier) pp. 43-93, Repéré à DOI : <https://doi.org/10.3406/tiers.1968.2420>

JACQ Christian (1997), *La sagesse égyptienne : Une Approche de la Culture et de la Spiritualité Pharaoniques*, Paris, Pocket

LAFAYE Georges (1884), *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie*, Paris, Enerst Thorin Editeur

LE RU Marie-Jo Nicolas, « L'eau au cœur de la vie », *Sklerijenn*, n°43, pp.22-34, Repéré à URL : [https://www.sklerijenn.org/IMG/pdf/sklerijen\\_43\\_2.pdf](https://www.sklerijenn.org/IMG/pdf/sklerijen_43_2.pdf)

MAGNANT Jean-Pierre (2004), « Le droit et la coutume dans l'Afrique contemporaine », *Droit et cultures*, vol 48, n° 2, Repéré à URL : <http://journals.openedition.org/droitcultures/1775> ;

**H. G-R. ABE, Z. N. YOKORE**, *Valorisation de la coutume institutionnelle dans la couronne aux enchères d'Amon d'Aby*

NDIAYE Lamine (2012), « Rites et Condition Humaine : Leçon sur les leçons des pères », *African Sociological Review* , vol 16 , n°1, pp.41-60

PAULME Denise (1966), « Première approche des Atié (Côte d'Ivoire), *Cahiers d'études africaines*, vol. 6, n°21, pp. 86-120; Repéré à DOI: <https://doi.org/10.3406/cea.1966.3059>  
[https://www.persee.fr/doc/cea\\_0008-0055\\_1966\\_num\\_6\\_21\\_3059](https://www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1966_num_6_21_3059)

SERAPHIN Gilles (2012), « Introduction. Familles et rites », *Recherches familiales*, vol 1, n° 9, pp. 3-7, Éditions Union nationale des associations familiales, Repéré à DOI : DOI10.3917/rf.009.0003

VIÉVARD Ludovic (2013), *Les rites funéraires à l'épreuve de la laïcisation*, Grand Lyon, Direction de la prospective et du dialogue (DPDP), Repéré à URL : <https://www.millenaire3.com>,